

Le Relais Intercommunal Petite Enfance

est un service gratuit
financé par la Communauté de Communes
Les Portes de l'Île de France

En partenariat avec la Caisse d'Allocation
Familiale des Yvelines

Responsable :

Samia LADJADRI
Educatrice de Jeunes Enfants

Horaires d'ouverture du Service

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De : 8h30-12h et de 13h-17h30

Mercredi : de 9h à 12h

Le mercredi, le relais est joignable par télé-
phone au 06.45.40.77.09 et/ou par mail.

Le samedi matin, uniquement sur rendez-
vous.

Tél. 01 34 77 36 17

Mail : petiteenfance@ccpif.fr

Site internet : [https://ccpifripe.portail-
familles.app](https://ccpifripe.portail-familles.app)

Relais Intercommunal Petite Enfance

Accueil du public:

Résidence des Belles Côtes
1 chemin de la République
78840 Freneuse
Tél. 01 34 77 36 17

Adresse postale:

Relais Intercommunal Petite Enfance
Communauté des Communes Les Portes de l'Île de
France
Z.A Le Clos Prieur—Rue Solange Boutel
78840 Freneuse



Pour consulter les actualités du Relais, rendez-vous
sur le site:
www.ccpif.fr
Rubrique Petite Enfance



La CCPIF met à votre disposition

Le Relais Intercommunal Petite Enfance



Téléphone : 01.34.77.36.17

Le Relais Intercommunal Petite Enfance : lieu d'information, d'animation et d'écoute...

Le Relais Intercommunal Petite Enfance (RIPE), qu'est ce que c'est?

Précédemment Relais Intercommunal d'Assistant(e)s Maternel(le)s, le RIAM devient **Relais Intercommunal Petite Enfance**, un service de référence dans l'accueil du Jeune Enfant (de 2 mois à 3 ans).

Le RIPE est un lieu d'accueil, d'animation et d'information à destination:

- des familles en recherche d'un mode d'accueil,
- des assistant(e)s maternel(le)s,
- des candidats à l'agrément,
- des gardes d'enfant à domicile
- et des parents particuliers employeurs de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France (CCPIF).

Communes couvertes par le **RIPE**:



Pour les parents, le Relais Intercommunal Petite Enfance...

Propose des rendez-vous individuels.

Informe sur les différents modes d'accueils existants sur le territoire.

Ecoute les besoins et répond aux questions concernant l'accueil individuel.

Facilite la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) en communiquant les listes et les disponibilités transmises.

Informe sur les modalités d'emplois, sur les aides financières possibles.

Accompagne dans les démarches administratives (contrat de travail, déclaration de salaire sur Pajemploi...) et informe sur les droits et obligations.



Pour les assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile, le RIPE...

Accompagne les professionnel(le)s de l'accueil individuel.

Informe les futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s dans les démarches d'agrément.

Propose des temps de rencontre, de formation et d'échange, contribuant à la professionnalisation.

Délivre des informations générales en matière de droit du travail.

Anime des ateliers d'éveil le matin avec les enfants, en partageant savoir-faire respectifs et activités éducatives.



Pour les enfants ...

Le relais est un lieu d'animation itinérant, proposant des activités d'éveil où les enfants accueillis viennent avec leur assistant(e) maternel(le), garde d'enfant, ou ponctuellement avec un parent employeur.

C'est un espace de découvertes diverses pour les tout-petits (motricité, musique, temps de conte, activités manuelles...) de rencontre et de socialisation en douceur...